

# Informations *Rapides*



29 juillet 2009 - n° 206 **CONJONCTURE**  
Principaux indicateurs

## ■ Indices de prix de production et d'importation de l'industrie - Juin 2009

### Les prix industriels de nouveau à la hausse en juin avec le rebond des produits de la cokéfaction et du raffinage

#### Avertissements :

Les indices de prix de l'industrie sont publiés depuis le 2 avril 2009 en base et référence 100 en 2005, selon la nomenclature CPF rév. 2 de 2008 : voir sa description sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/liste-nomenclatures.htm>.

Par ailleurs, conformément à ce qui avait été annoncé en mars 2009, les effets économiques et comptables de la loi de modernisation de l'économie (LME) sur les prix des produits alimentaires ont été identifiés et les évolutions de janvier 2009 revues en conséquence (cf. supplément).

#### • Indices de prix de production de l'industrie française

##### MARCHÉ FRANÇAIS : +0,6 %

Les prix de production de l'industrie française pour le marché français affichent une hausse de 0,6 % en juin après dix mois consécutifs de recul.

##### Les prix de l'énergie font la hausse globale

En juin, le rebond des prix des produits de la cokéfaction et du raffinage, amorcé en avril, s'accroît nettement : +12,8 % après +3,0 % et +4,7 %. C'est lui qui est à l'origine de la hausse globale. Parallèlement, les prix des produits des industries extractives, énergie, eau se stabilisent (-0,2 % après -2,5 % et -5,5 %).

##### Les prix des autres produits restent stables

Hormis les produits de la cokéfaction et du raffinage, les prix des autres produits manufacturés évoluent peu en juin. Ils se stabilisent progressivement depuis les baisses sensibles de fin 2008 et janvier 2009.

##### Les produits chimiques inversent aussi la tendance

La tendance baissière des prix des produits chimiques s'interrompt en juin (+0,1 % après -0,6 % et -0,8 %). En revanche, elle se prolonge pour les produits métallurgiques et métalliques (-0,4 % après -0,3 % et -0,6 %).

#### Révision des prix de janvier à la suite de la LME

L'évolution de l'indice de prix de base des denrées alimentaires, boissons, produits à base de tabac entre décembre 2008 et janvier 2009, annoncée à -3,9 %, a été revue à -6,6 % pour s'aligner sur un concept comptable 2 fois net (cf. supplément).

##### MARCHÉS EXTÉRIEURS : +0,1 %

Les prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs sont quasiment stables depuis avril. En glissement sur douze mois, ils ont reculé de 4,7 %.

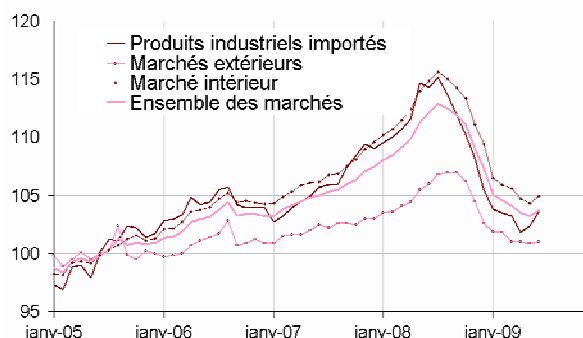
##### ENSEMBLE DES MARCHÉS : +0,5 %

Les prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés sont en hausse pour la première fois depuis dix mois (-7,5 % depuis juin 2008).

#### • Indices de prix d'importation des produits industriels : +1,2 %

Les prix d'importation des produits industriels accélèrent (+1,2 % après +0,6 % et -1,4 %) : ils suivent la remontée des cours des hydrocarbures. Depuis juin 2008, ils ont reculé de 9,4 %, en lien avec le cours des produits pétroliers et des matières premières.

Indices de prix de l'ensemble de l'industrie



## Indices de prix de production de l'industrie française selon le marché auquel elle est destinée :

base et référence 100 en 2005

Niveaux A 10 et A 17 de la CPF rév. 2	Poids	Juin 09	Évolution en %	
			Sur un mois	Sur un an
<b>Marché français</b>				
<b>BE : Total de l'industrie</b>	<b>1000</b>	<b>104,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-8,7</b>
(DE) Prod. des industries extractives, énergie, eau	130	111,2	-0,2	-2,1
CZ : Produits manufacturés	870	104,0	0,8	-9,6
(C1) Denrées alimentaires, boissons & prod. base tabac	188	103,8	0,0	-9,4
(C2) Produits de la cokéfaction et du raffinage	70	92,8	12,8	-46,7
(C3) Equip. élec., électronique, informatiques ; machines	92	108,8	-0,1	0,2
(C4) Matériels de transport	79	103,8	0,0	1,4
(C5) Autres prod. industriels	441	104,9	-0,1	-4,1
<b>Marchés extérieurs</b>				
<b>BE : Total de l'industrie</b>	<b>1000</b>	<b>101,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-4,7</b>
CZ : Produits manufacturés	s	100,9	0,2	-4,7
(C1) Denrées alimentaires, boissons & prod. base tabac	82	108,1	0,5	-3,0
(C2) Produits de la cokéfaction et du raffinage	25	139,1	7,7	-34,1
(C3) Equip. élec., électronique, informatiques ; machines	202	97,6	-0,2	1,0
(C4) Matériels de transport	211	99,5	0,1	-1,1
(C5) Autres prod. industriels	s	99,7	0,0	-5,8
<b>Ensemble des marchés</b>				
<b>BE : Total de l'industrie</b>	<b>1000</b>	<b>103,7</b>	<b>0,5</b>	<b>-7,5</b>
CZ : Produits manufacturés	s	102,9	0,5	-8,0
(C1) Denrées alimentaires, boissons & prod. base tabac	154	104,5	0,0	-8,4
(C2) Produits de la cokéfaction et du raffinage	56	99,3	11,7	-44,6
(C3) Equip. élec., électronique, informatiques ; machines	127	103,2	-0,1	0,6
(C4) Matériels de transport	121	101,4	0,0	0,0
(C5) Autres prod. industriels	s	103,2	-0,1	-4,6

## Indices de prix d'importation des produits industriels

base et référence 100 en 2005

Niveaux A 10 et A 17 de la CPF rév. 2	Poids	Juin 09	Évolution en %	
			Sur un mois	Sur un an
<b>BE : Total de l'industrie</b>	<b>1000</b>	<b>103,6</b>	<b>1,2</b>	<b>-9,4</b>
CZ : Produits manufacturés	s	99,9	0,3	-6,5
(C1) Denrées alimentaires, boissons & prod. base tabac	69	112,1	0,2	-3,1
(C2) Produits de la cokéfaction et du raffinage	41	99,9	11,0	-41,2
(C3) Equip. élec., électronique, informatiques ; machines	210	94,5	-0,5	-2,1
(C4) Matériels de transport	133	100,9	0,0	-0,3
(C5) Autres prod. industriels	s	100,2	-0,1	-5,7

r : révisé ; nd : non disponible ; s : secret statistique

### Pour en savoir plus :

- Les prix de production de l'industrie française pour le marché français sont les prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites) en base et référence 100 en 2005, conformément au règlement européen n° 1165/98. Toutefois, des séries aux prix « départ usine » (facture producteur) sont également disponibles, notamment aux fins d'indexation des contrats, sur le site de diffusion Indices Pro : <http://indicespro.insee.fr>. Des coefficients de raccord des nouvelles séries aux anciennes sont disponibles sur ce site.

- Les prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs sont convertis en euros, donc incluent les effets de change, et sont au concept franco à bord (FAB). On considère toutes les exportations, qu'elles soient intra-groupes ou non.

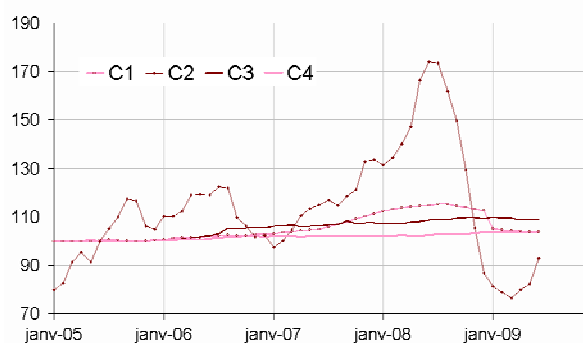
- « L'ensemble des marchés » se définit comme le regroupement du marché français et des marchés extérieurs.

- Les prix d'importation des produits industriels sont au concept CAF (coût assurance fret) c'est-à-dire valorisés à la frontière française, hors droits de douanes et taxes à l'importation. Ils sont exprimés en euros et incluent donc les effets de change. On considère toutes les importations, qu'elles soient intra-groupes ou non.

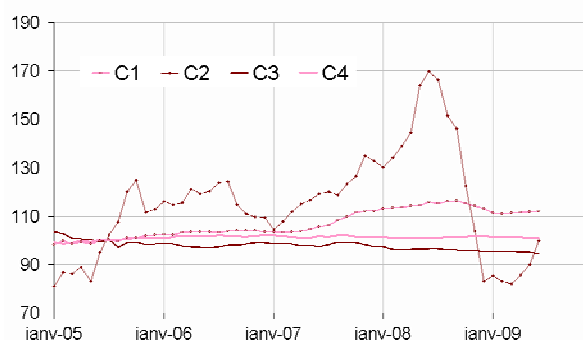
- Des données complémentaires (séries longues, méthodologie, pages internet associées...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=25>

- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

## Indices de prix de production de l'industrie manufacturière française pour le marché français



## Indices de prix d'importation des produits industriels manufacturés



## Mesure des révisions de chaque indicateur au niveau du total de l'industrie

Révisions (en %)

	Mars 09 / Fév.09	Avr. 09 / Mars 09	Mai 09 / Avr. 09
Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français	+0,1	-0,1	-0,1 <sup>(1)</sup>
Indice de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs	-0,1	//	-0,1
Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés	//	//	-0,1
Indice de prix d'importation des produits industriels	//	-0,1	//

(1) Note de lecture : l'évolution de l'indice entre avril 09 et mai 09 publiée le mois dernier s'établissait à -0,3 %. Elle est revue à -0,4 % ; soit une révision à la baisse de -0,1%.

Prochaine publication : le 30 09 2009 à 8h45

# Supplément

## *Infos-Rapides*



29 juillet 2009 **CONJONCTURE**

### ■ Indices de prix de production et d'importation de l'industrie – Juin 2009 : supplément

## **L'impact de la réduction des marges arrière sur les prix de production des denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac, marché français**

*La réduction des marges arrière, consécutive notamment à la mise en place de la loi de modernisation de l'économie (LME), s'est traduite par une baisse des prix de production et des chiffres d'affaires. Dans le secteur concerné, denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac, l'Insee vient d'estimer à -6,6 % la baisse des prix « 2 fois nets » de janvier 2009, mois au cours duquel grande distribution et fournisseurs ont renégocié leurs contrats annuels. La baisse retenue jusqu'ici avait été de -3,9 %, tous types de prix confondus. Avec la publication de l'indice du mois de juin 2009, l'Insee corrige les évolutions de prix de janvier et prend ainsi en compte le nouveau système de facturation entre le secteur alimentaire et la grande distribution.*

### **La loi Galland et la mise en place des marges arrière**

En 1996, la loi Galland avait interdit aux commerçants la revente à perte et aux fournisseurs la pratique de la discrimination par les prix, ce qui limitait fortement la liberté de négociation des contrats. Toutefois, le seuil de revente à perte, défini par la loi à partir des conditions particulières de vente des fournisseurs, ne tenait compte que d'une partie des remises : ignorant la pratique de remises conditionnelles, notamment aux quantités vendues, il ne retenait que les remises inconditionnelles. Le prix des conditions générales de ventes s'appelait « prix brut » et le prix des conditions particulières sans tenir compte des remises conditionnelles « prix net ». Le seuil de revente à perte était le prix net.

Usant de son pouvoir de négociation, la grande distribution a rétabli des conditions d'achat qui lui étaient plus favorables :

- en négociant des remises conditionnelles ;
- en facturant aux fournisseurs des prestations commerciales non prévues par contrat, à un prix

parfois jugé hors de proportion au service rendu : contributions aux promotions et animations commerciales...

Ces deux techniques ont reçu le nom de « marges arrière ».

Ce cadre a conduit à définir les prix suivants :

- les prix bruts, tarifs des conditions générales de ventes, sans aucune remise ;
- les prix (1 fois) nets, figurant dans les conditions particulières de vente, qui ne tiennent compte que des remises inconditionnelles ;
- les prix 2 fois nets, après déduction de toutes les remises, y compris conditionnelles ;
- les prix 3 fois nets, après déduction de toutes les remises ainsi que des prestations commerciales facturées par le commerçant au fournisseur.

### **Après les lois Dutreil et Châtel, la LME a modifié cet équilibre**

Dès 2005, la Loi Dutreil avait abaissé le seuil de revente à perte et sanctionné les pratiques abusives. La loi Châtel (2008 pour application en 2009) et enfin la loi de modernisation de l'économie (LME) ont systématisé cette logique :

- en abaissant le seuil de revente à perte au niveau de prix de vente 3 fois nets du fournisseur ;
- en permettant une discrimination entre clients, autorisant donc une plus grande liberté de négociation des conditions particulières de ventes ;
- en obligeant les commerçants à faire figurer les prestations commerciales dans leur plan d'affaires annuel signé avec le fournisseur ;
- et en sanctionnant lourdement les prestations commerciales facturées sans contrepartie réelle.

Devenues largement sans objet et risquant désormais de provoquer des contentieux, les marges arrière étaient, pour une grande part, vouées à disparaître. En janvier (voire février) 2009, date de renégociation des contrats annuels entre les fournisseurs et la grande

distribution, on pouvait donc s'attendre à ce que les prix 2 fois nets baissent pour converger peu ou prou vers les prix 3 fois nets, les autres prix étant peu affectés.

**La LME affecte à la baisse les prix de production 2 fois nets des IAA et les chiffres d'affaires des IAA et des grandes surfaces alimentaires**

Après négociation, la disparition des marges arrière a été compensée par une baisse des prix 2 fois nets. Du côté des fournisseurs, cette baisse de prix s'est traduite par une **baisse égale de leur chiffre d'affaires en valeur et de leurs charges**, puisque les distributeurs leur ont facturé moins de prestations commerciales. Du côté de la grande distribution, de façon symétrique, le chiffre d'affaires et les achats ont également diminué en valeur. Néanmoins, **cette baisse de chiffre d'affaires relève d'un pur artefact comptable, sans effet sur la valeur ajoutée, ni sur l'activité réelle des deux partenaires**. Elle a été estimée, d'après les chiffres d'affaires des IAA et de la grande distribution au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, à 6,6 milliards d'euros en année pleine.

Par ailleurs, on a mesuré sur janvier 2009 l'évolution des prix selon leur type sur l'ensemble des produits des industries agroalimentaires (C1) vendus sur le marché français (cf. tableau ci-contre). Les prix 2 fois nets ont baissé de 6,6 % en moyenne, contre seulement 1,3 % pour les prix 3 fois nets et « autres prix ». Cet artefact comptable de 5,3 % sur les prix correspond parfaitement à la brusque baisse des chiffres d'affaires des IAA et de la grande distribution, de 6,6 milliards d'euros en année pleine.

Jusqu'à cette publication des indices de prix de production de juin 2009, l'Insee diffusait des indices de prix qui faisaient une « moyenne » de séries élémentaires en prix 2 fois nets (environ la moitié des séries), d'autres en prix 3 fois nets (un gros tiers des séries), et enfin d'autres types de prix (bruts et 1 fois nets) sans les distinguer, tant pour les « prix de base » que pour les « prix départ usine ». Après avoir procédé à une analyse des variations de ces types de prix, l'Insee a décidé de corriger sa diffusion des évolutions « à prix de base » du mois de janvier 2009.

**Évolution des prix de production sur le marché français selon leur type, au mois de janvier 2009**

Évolution en % par rapport à décembre 2008

Nomenclature CPF, rév. 2, 2008	Diffusé le 30 juin (tous types de prix)	dont prix 2 x nets	dont autres prix (bruts, 1 x nets, 3 x nets)
<b>C1 : DENREES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET PRODUITS A BASE DE TABAC</b>	<b>-3,9</b>	<b>-6,6</b>	<b>-1,3</b>
10 : PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES	-4,2	-7,3	-1,6
1011 : viandes de boucherie et produits d'abattage	-1,7	N. S.	-1,7
1012 : viandes de volaille	-1,0	N. S.	-1,0
1013 : produits à base de viande	-6,8	-15,6	-0,4
1020 : préparations et conserves à base de poissons et de produits de la pêche	-6,6	-37,9	-3,7
1031 : produits à base de fruits et légumes	-10,2	-22,1	-6,2
1032 : jus de fruits et légumes	-13,1	-17,6	4,3
1039 : autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	-7,0	-9,2	-3,3
1041 : huiles et graisses	-6,8	-8,2	-3,3
1051 : produits laitiers et fromages	-4,1	-7,4	-1,0
1052 : glaces et sorbets	-4,1	-21,8	1,6
1061 : produits du travail des grains	-2,0	N. S.	-2,0
1062 : produits amylacés	-6,0	N. S.	-6,0
1071 : pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches	-1,5	N. S.	-1,5
1072 : biscuits et biscuits ; pâtisseries de conservation	-17,0	-24,5	0,3
1073 : pâtes alimentaires	-8,3	-12,1	-2,9
1081 : sucre	-5,1	-5,1	N. S.
1082 : cacao, chocolat et produits de confiserie	-2,5	-10,4	1,8
1083 : café et thé transformés	-9,4	-10,6	-1,3
1084 : condiments et assaisonnements	0,4	N. S.	0,4
1085 : plats préparés	-6,4	N. S.	-6,4
1086 : aliments homogénéisés et diététiques	-4,8	-4,8	N. S.
1089 : autres produits alimentaires n. c. a.	-3,3	-7,1	2,2
1091 : aliments pour animaux de ferme	-4,0	N. S.	-4,0
1092 : aliments pour animaux de compagnie	0,7	N. S.	0,7
11 : BOISSONS	-2,5	-3,2	0,3
1101 : boissons alcoolisées distillées	-0,3	-7,7	0,5
1102 : vins de raisin	-0,3	N. S.	-0,3
1103 : cidre et autres vins de fruit	-2,6	N. S.	-2,6
1104 : autres boissons fermentées non distillées	-6,9	N. S.	-6,9
1105 : bière	3,0	N. S.	3,0
1106 : malt	7,4	N. S.	7,4
1107 : boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille	-8,9	-9,8	0,2
12 : PRODUITS A BASE DE TABAC	-0,2	N. S.	-0,2

N. S. : non significatif

### ***L'évolution des prix de base de janvier 2009 est alignée sur celle des prix 2 fois nets***

Sur tous ses sites de diffusion, quand il s'agit de production française vendue sur le marché intérieur, l'Insee différencie des séries « à prix de base » et des séries « à prix départ usine ».

La première notion correspond à un concept de comptabilité nationale et à un besoin d'intégration avec les autres indicateurs économiques, tels que les chiffres d'affaires en premier lieu. Elle est régie par le règlement européen (CE) n° 1165/98 modifié 1158/2005 sur les statistiques conjoncturelles. Dans cette optique, il est nécessaire que les indices de prix s'alignent sur un concept 2 fois nets pour que l'estimation de la production en volume ne soit pas biaisée suite à la brusque baisse des chiffres d'affaires. Ainsi, avec la publication des indices du mois de juin, l'Insee corrige les évolutions à prix de base relatives au mois de janvier (colonne de gauche du tableau ci-dessus) pour les aligner sur les seuls prix 2 fois nets (colonne du milieu). Durant les autres mois de 2009, les divergences d'évolution entre les types de prix apparaissent négligeables et ne donnent pas lieu à correction.

### ***Maintien de l'évolution des prix départ usine sur une base mixte de types de prix***

La deuxième notion, « prix départ usine », correspond à divers usages, dont l'indexation de contrats. Le concept de prix 3 fois nets est le plus adapté et il a été envisagé d'aligner l'évolution « à prix départ usine » du mois de janvier sur la colonne de droite du tableau ci-dessus. Toutefois, le grand niveau de détail retenu dans ce domaine de diffusion aurait obligé à procéder à des estimations à ces niveaux très fins, donc de manière peu fiable. Il a été jugé préférable de ne rien corriger et de publier seulement ce tableau au niveau CPF4 à titre d'information.

On peut s'attendre à une réplique de ce phénomène en janvier 2010, car toutes les marges arrière n'ont pas totalement disparu en ce début d'année 2009.

À plus long terme, on peut penser que les prix 2 fois nets et 3 fois nets auront convergé ou atteint un tel équilibre que leurs évolutions futures seront semblables.